



Permis de construire clôture

Par Zazi27

Bonjour , j'ai fait une demande d'autorisation de travaux concernant une clôture après de l'urbanisme et j'ai reçu un avis favorable mais floue pour ma part!

Je souhaiterais savoir si j'ai le droit de monter un mur en aggloméré ou dois-je installer une Clôture en béton ? Mon dossier porte confusion pour ma part .. pouvez vous m'aidez ?

Voilà exactement ce que j'ai demandé :

Je souhaiterai clôturer mon jardin sur l'emprise public et sur la limite séparative : - Coté emprise public : Mur bahut de 70 cm à 1 m maxi avec dispositif clair voie (mur + lames) à une hauteur de 1m80 . - Coté limite séparative : Clôture béton à une hauteur de 2 m.

D'avance merci .

Par Isadore

Bonjour,

Vous devez respecter ce que vous avez écrit. La clôture doit être conforme à votre demande.